

LETTRE OUVERTE DU COLLECTIF DES AGENTS DE DEVELOPPEMENT LOCAL (ADL) DE GUINEE

A

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT, CHEF SUPREME DES
ARMEES, SON EXCELLENCE COLONEL MAMADY DOUMBOUYA**

Excellence Monsieur le Président,

La prise du pouvoir par le Comité National du Rassemblement et du Développement (**CNRD**) le 05 Septembre 2021, a suscité un grand espoir pour le peuple de Guinée en général et les acteurs de développement en particulier.

Cet avènement a été perçu par beaucoup de citoyens épris de justice, de paix et de développement comme une nouvelle ère dans l'émergence de notre pays.

Cet espoir est en train de s'estomper pour la plupart des acteurs de développement que nous sommes.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre des activités de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (**ANAFIC**), nous portons à votre connaissance que, de nos jours, beaucoup de projets de développement très bénéfiques pour les collectivités locales sont au ralenti ou carrément arrêtés dont entre autres :

- Le processus d'élaboration des Plans de Développement Local (**PDL**) des communes ;
- La mise en œuvre des Programmes Annuels d'Investissement (**PAI**) et des projets des communes (plus de 337 microprojets dans les collectivités locales sont à l'arrêt par faute de financement).
- La mise en œuvre des outils d'engagement citoyen de l'action publique (la budgétisation participative, le suivi évaluation participatif, le mécanisme de gestion des réclamations, le système d'alerte précoce et réponse);
- Les activités de renforcement des capacités des élus locaux et
- L'animation des instances de gouvernance locale (sessions communales, cadre de concertation, sensibilisation, réunions communautaires etc.).

Ces activités étaient pilotées par les Agents de Développement Local qui sont des techniciens affectés auprès des collectivités locales pour les accompagner dans leurs efforts de développement.

Nous attirons votre attention sur le fait que les résultats produits par ces **ADL** sont le fruit d'un processus de renforcement des capacités progressif qui remonte depuis l'avènement du Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (**PACV**) en 1998. Ce parcours a été rendu possible grâce à l'implication financière de l'Etat et des partenaires techniques et financiers notamment la Banque mondiale, le

FIDA, l'**AFD**, l'**IDA** et le **FEM** qui ont investi des ressources financières considérables pendant des décennies pour leur formation.

Excellence,

Ces agents de développement qui se donnent corps et âme pour sortir nos communautés de la pauvreté sont sans salaire depuis janvier 2022 et vivent dans une situation de précarité sans précédent.

Il convient de signaler que nos contrats ont expiré depuis le **31 Décembre 2021** mais nous n'avons reçu aucune notification d'arrêt ou de suspension du contrat et comme d'habitude les **ADL** ont continué à exécuter des activités et produire des résultats à la demande de la hiérarchie.

L'article 257 du code des collectivités local révisé stipule que, « **Les membres du personnel contractuel des services publics locaux sont régis par les dispositions de leur contrat et par le code du travail** ». Aussi, l'article 122.7 du code de travail en République de Guinée stipule : « **Si, après l'échéance d'un contrat de travail à durée déterminée et en l'absence de renouvellement régulier, les relations de travail subsistent entre le salarié et l'employeur, le salarié bénéficie des dispositions relatives au contrat à durée indéterminée.** Dans l'esprit de cet article, nos contrats ont été reconduits de façon tacite en raison des relations de travail qui ont continué à exister entre nous (Salariés) et nos employeurs (les Communes).

Cependant, nos capacités de résiliences face au non-paiement de nos salaires sont affectées. Ce qui n'est pas sans conséquences sur nos conditions de vie et celles de nos nombreuses familles.

A travers cette lettre, nous sollicitons humblement votre implication pour :

1. Le paiement des arriérés de salaires de Trois Cent Trente Sept (337) **ADL** (de janvier 2022 à nos jours) ;
2. Le paiement des arriérés de salaires de Vingt (20) **ADL** affectés dans les nouvelles communes (de septembre 2021 à nos jours) ;
3. Le dégel et l'alimentation des comptes bancaires des collectivités pour l'achèvement des microprojets en cours et la poursuite des actions de développement ;
4. L'application de la convention de base du recrutement des **ADL** (intégration à la fonction publique locale après 2 ans de services).

Excellence,

Au de-là de toutes autres considérations, le **CNRD** ne peut tirer que des profits de l'opérationnalisation de l'**ANAFIC** qui est considérée de nos jours comme l'un des instruments les plus sûrs de votre Gouvernement en matière de développement durable et apprécié même en dehors de la Guinée.

Il faut noter que l'**ANAFIC** est l'aboutissement d'un long parcours du processus de la décentralisation appuyer et accompagner par les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale et l'**AFD**.

Nous sommes persuadés que votre implication personnelle en tant que **Père de la Nation** dans ce dossier favorisera la résolution de cette crise et nous motivera davantage dans l'exécution effective de nos missions d'encadrement des communes.

Nous osons espérer que la résolution de cette crise sera l'une des décisions majeures que le **CNRD** prendra à l'occasion de la fête anniversaire de votre prise du pouvoir et qui impactera positivement sur la vie de bon nombre de vos compatriotes.

Excellence Monsieur le Président de la République, nous vous prions de croire en notre engagement sans faille à accompagner le **CNRD** pour la réussite de la transition.

Lundi, 29 août 2022

Le Collectif des ADL des Collectivités de Guinée

REGION DE KINDIA



Aboubacar Fodé CAMARA
Tel : 621 69 18 54

REGION DE BOKE



Issa MARA
Tel : 620 77 46 07

REGION DE MAMOU



Mamadou Alimou DIALLO
Tel : 620 84 82 46

REGION DE LABE



Mamadou Saliou 1 DIALLO
Tel : 622 85 86 67

REGION DE KANKAN



Lancei KEITA
Tel : 628 11 81 43

REGION DE FARANAH



Moustapha KOROUMA
Tel : 622 58 31 19

Région de N'Zérékoré



Mawa Véronique LOUA
Tel : 622 02 34 02